

Longtemps occultée, l'affaire Alexandre Benalla vient d'exploser en plein jour grâce au journal Le Monde qui a révélé que ce proche collaborateur d'Emmanuel Macron à l'Élysée a frappé une femme à terre le jour des manifestations de gauche du 1^{er} mai...

Les faits tout d'abord : le 1^{er} Mai lors d'un rassemblement place de la Contrescarpe dans le 5^e Arrondissement de Paris, ce chargé de mission à l'Élysée, Alexandre Benalla, adjoint au chef de cabinet de François-Xavier Lauch, revêt un casque de CRS, un brassard de police et frappe à plusieurs reprises une manifestante, continuant à s'échiner sur elle alors qu'elle est à terre... Le lendemain, le directeur de cabinet du président de la République, Patrick Strzoda, informe Emmanuel Macron et Gérard Collomb, une mise à pied de 15 jours (du 4 au 19 Mai) est décidée jusqu'aux révélations récentes du Monde...

Alors pourquoi ce long silence ? Car chez ces gens-là, on ne s'inquiète pas, on pense que si l'affaire ne sort pas dans les 15 jours, elle sera oubliée... Car chez ces gens-là, tout n'est que communication, tout paraît normal, tout est sous contrôle y compris les images de la vidéosurveillance saisies le lendemain des faits... Car chez ces gens-là, on se croit tout permis, on se croit au-dessus des lois, on se croit intouchables car travaillant à l'Élysée... Car chez ces gens-là, on est passé du service d'ordre du PS à celui des meetings de Macron 3 semaines seulement après l'annonce de sa candidature... Car chez ces gens-là, rien ne nous intéresse plus que le pouvoir pour le pouvoir... et on fait partie du premier cercle du Président, Alexandre Benalla est un homme du Président... Car chez ces gens-là, on ne parle pas à la justice, on fait, on est, on dirige la justice... avec aucune saisie du Procureur jusqu'à aujourd'hui soit plus de deux mois après « l'affaire ». Car chez ces gens-là, l'article 40 imposant la dite saisine de la justice pour tout comportement délictueux et condamnable n'est pas une obligation... légale... Car chez ces gens-là, l'usurpation de fonction, le port illégal d'insignes, le détournement d'images, ne sont que de menus détails sans aucune signification... Car ces gens-là, le discrédit du travail pourtant très dur de la police nationale n'est pas un problème en soi, il faut juste gérer la crise... Car chez ces gens-là, on ne cause pas, on cogne !

Aujourd'hui, une procédure de licenciement d'Alexandre Benalla a été engagée, plus de deux mois après les faits. Une enquête a été ouverte par la Brigade de Répression de la Délinquance contre la personne (BRDP). Enfin, une commission d'enquête a été lancée par l'Assemblée Nationale... Alexandre Benalla risque 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende...

Aujourd'hui, le cas Alexandre Benalla est bien une affaire d'État.

Raymond Aquila

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité